

Retrait du projet de loi Macron !

Le gouvernement PS-PRG-EELV a diminué les retraites, il a permis aux patrons de licencier plus facilement, il a flexibilisé le temps de travail et le salaire, il a diminué les cotisations sociales et les impôts des capitalistes, il intervient militairement dans trois pays africains, il persécute les Roms. Le gouvernement PS-PRG soumet maintenant au parlement un projet de loi « pour la croissance et l'activité ». D'après l'ancien banquier et actuel ministre PS de l'économie Macron, « elle ne divise pas » et « elle n'enlèvera rien à personne » (*Dossier de presse*, p. 4, p. 3).

Mensonge ! Qui sert la bourgeoisie ne peut satisfaire les travailleurs.

L'axe du projet du gouvernement Hollande-Valls-Macron est d'attribuer le chômage et la stagnation, non aux licenciés et au capitalisme, mais aux « blocages » dont il faut se « libérer » (p. 3). Pour les capitalistes et les énarques, les « blocages » sont les droits arrachés par les exploités aux exploités et à leur État. « Libérer », c'est pour le capital.

Des stages pour les travailleurs handicapés (« périodes de mise en situation en milieu professionnel ») au lieu de l'obligation d'emploi des entreprises (*Projet de loi*, article 93).

Les licenciements encore facilités. Les « plans de sauvegarde de l'emploi » (sic) ne pourraient plus être soumis par les syndicats à un tribunal (art. 103), les licenciements de moins de 10 salariés ne seraient plus à vérifier par l'administration du travail (art. 99), les groupes capitalistes ne seraient plus responsables des licenciements de leurs filiales (art. 101).

Davantage d'impunité pour les patrons dans l'illégalité. Les sanctions pour manquement au droit du travail ou pour entrave aux représentants du personnel ne seraient plus prononcées par un tribunal mais par le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, nommé par le gouvernement (art. 85).

Plus de flexibilité du temps de travail pour les exploités de la distribution. Tous les commerces pourraient ouvrir 12 dimanches par an au lieu de 5 (art. 80). Dans les « zones touristiques », les « zones commerciales » et même les gares, ils pourront ouvrir tous les dimanches (art. 72, 73, 74, 75, 79).

L'affaiblissement du conseil des prud'hommes. Ce tribunal composé à parité de conseillers élus par les employeurs et les salariés est délibérément affaibli par toutes sortes de menaces sur les juges élus ainsi qu'en-

vers les syndicalistes qui jouent le rôle d'avocat des travailleurs et par leur dessaisissement au profit de magistrats professionnels (art. 83).

Les travailleurs de la SNCF jouent un rôle important dans la lutte des classes en France. Depuis des décennies, l'État bourgeois a délibérément favorisé le camion contre le train : prise en charge sur les finances publiques du réseau routier, taxation réduite du gazole et, tout récemment, abandon de « l'écotaxe »... Le projet de loi Macron prévoit de favoriser l'autocar au détriment du train, en prétextant les tarifs élevés de la SNCF alors que le gouvernement refuse de financer le réseau ferroviaire (art. 1, 2).

Le grand capital approuve, tout en réclamant davantage : « *Le Medef considère toutefois que ce projet de loi aurait pu aller plus loin* » (Medef, 18 décembre).

Les responsables syndicaux regrettent surtout de ne pas y avoir été associés : « *FO déplore l'absence de concertation* » (FO, 3 décembre). Comme si le « dialogue social » n'avait pas légitimé les attaques précédentes et ne se poursuivait pas actuellement

(tous les syndicats discutent dans les branches de l'application du Pacte de responsabilité et à l'échelle nationale des seuils sociaux). Le projet Macron prévoit d'ailleurs des « négociations » pour le travail dominical (art. 82, 89),

Les directions confédérales ne se prononcent même pas pour l'abandon du projet Macron (voir les communiqués de la CGT et de FO, 10 décembre). La responsabilité de toutes les organisations qui parlent au nom des travailleurs est d'exiger le retrait et de s'unir pour l'obtenir.

Dans les syndicats, dans les assemblées générales, les quartiers, les travailleuses et les travailleurs doivent s'organiser pour imposer leur volonté et chasser tous les bureaucrates corrompus, pour en finir avec le syndicalisme de proposition, la négociation des mauvais coups du patronat et la cogestion, pour préparer la grève générale jusqu'au retrait du projet Macron et à la satisfaction des revendications, pour ouvrir la voie du gouvernement ouvrier et des États-Unis socialistes d'Europe.

10 janvier 2015

Groupe marxiste internationaliste
groupemarxiste.info

